

## Annexe : Note de présentation du SMTV



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise est membre du SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE (SMTV) et lui a transféré sa compétence d'autorité organisatrice des remontées mécaniques et du domaine skiable de la station de La Norma. Le SMTV se substitue désormais à la CCHMV dans ce domaine de compétences.

### Qu'est-ce que le SMTV ?

Le SMTV a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 entre le Département de la Savoie et la commune de Modane pour assurer le portage financier du programme d'investissements du domaine skiable de Valfréjus, et gérer la compétence « autorité organisatrice des remontées mécaniques et du domaine skiable de la station de Valfréjus », jusque-là exercée par la commune de Modane.

Compte tenu des mutualisations engagées ces dernières années au niveau de l'exploitation des domaines skiables de la Norma et Valfréjus (un exploitant unique, la Sogenor, une tarification unique...), la CCHMV a souhaité transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la Norma au SMTV, afin que ce dernier devienne l'autorité organisatrice unique pour les deux domaines skiables.

### Qui adhère au SMTV ?

Le SMTV compte actuellement trois membres : la **Commune de Modane**, la **Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise** et le **Département de la Savoie**.

C'est un Syndicat à la carte :

- Le Département de la Savoie et la commune de Modane adhèrent pour la compétence « **domaine skiable de Valfréjus** »,
- Le Département de la Savoie et la CCHMV adhèrent pour la compétence « **domaine skiable de la Norma** ».

### Comment est composé le SMTV ?

Le Comité Syndical comprend 11 membres :

- 3 représentants du Département (et 1 suppléant),
- 4 représentants de la commune de Modane (et 2 suppléants),
- 4 représentants de la CCHMV (et 2 suppléants). Parmi ces 4 représentants figurent au moins un élu d'Avrieux et un élu de Villarodin-Bourget, les communes « historiques » à l'origine de la création de la station de la Norma.

Le bureau du SMTV est élu par le Comité Syndical, il comprend un Président, deux Vice-Présidents et un autre membre.

### Que gère le SMTV ?

Le SMTV assure **l'aménagement et la gestion des remontées mécaniques et des domaines skiables** des deux stations. A ce titre, il porte les **investissements** à réaliser chaque année sur les deux domaines skiables (remontées mécaniques, pistes, équipements de sécurité, bâtiments...).

Par des conventions de Délégation de Service Public de type « affermage », le SMTV a confié l'exploitation des deux domaines skiables à une même société d'économie mixte locale, la Sogenor.

### Comment est financé le SMTV ?

Les recettes du SMTV proviennent des **contributions de ses membres**, et des **redevances d'affermage** versées par le délégataire. Au niveau budgétaire :

- Les dépenses d'administration générale de fonctionnement communes aux 3 membres (secrétariat, gestion financière, commande publique...) sont affectées au **budget principal**. Chaque membre participe à hauteur d'1/3 (plafonné à 20 000 € pour le Département).
- Les dépenses liées à Valfréjus sont affectées au **budget annexe Valfréjus**, financé par le Département et la commune de Modane selon une clé de répartition.
- Les dépenses liées à la Norma sont affectées au **budget annexe la Norma**, financé en totalité par la CCHMV.

La CCHMV verse chaque année une participation financière au SMTV destinée au budget annexe la Norma, correspondant aux ressources qu'elle affectait auparavant au domaine skiable de la Norma, lorsqu'elle exerçait la compétence. Les ressources liées à la station, principalement le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)** et la **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)**, sont en effet toujours perçues par la CCHMV. La contribution financière versée chaque année au SMTV constitue une **dépense obligatoire** pour la Communauté de communes.

La redevance d'affermage versée chaque année par le délégataire du domaine skiable de la Norma (Sogenor) sert également à financer le budget annexe la Norma.

### Comment fonctionne le SMTV ?

Le Comité Syndical se réunit environ 4 fois par an (2 fois au minimum), notamment au cours du 1<sup>er</sup> trimestre pour le vote du budget.

Le SMTV n'emploie pas de personnel dédié. Pour le suivi des projets de la Norma, la CCHMV met à disposition du Syndicat des agents du Pôle Développement Projets. La Commune de Modane fait de même pour la station de Valfréjus. Le secrétariat général est assuré par du personnel de la commune de Modane.

### Quels sont les principaux enjeux sur la Norma ?

Un Plan Pluriannuel d'Investissements sur la période 2020-2050 a été établi pour le domaine skiable de la Norma, qui constitue la « feuille de route » des investissements à réaliser ces 30 prochaines années, en tenant compte des hypothèses d'évolution des ressources du Syndicat. A moyen terme, les principaux projets sont les suivants :

- **Renforcement de l'installation de neige de culture (2020-2021)** : bouclage du réseau de production (piste de Sainte Anne), augmentation du nombre d'enneigeurs, augmentation du débit d'eau traité par la tour de refroidissement...
- **Renouvellement de la télécabine du Mélezet** : construite en 1972, la télécabine actuelle est en fin de vie et doit être remplacée à l'horizon 2022 (échéance de Grande Inspection). Le maître d'œuvre de l'opération a été désigné en avril 2020 ; les études de projet sont en cours.
- **Construction d'un nouveau centre technique**, destiné à remplacer les locaux techniques actuels situés au départ de la télécabine du Mélezet.

A plus long terme, le SMTV devra réfléchir à la prise en compte du réchauffement climatique, dans un contexte d'incertitudes quant à la pérennité de ses ressources financières...